

Un minimum de CHF 5.00 sera perçu pour couvrir nos frais, même s'il n'y pas de vente d'articles. Ce montant est à payer d'avance à la remise de vos articles.

Préparation des articles pour la bourse aux habits adultes

Les habits doivent être propres, en bon état et de saison. Ils ne doivent pas avoir de trous et de taches. Les poches devront être préalablement vidées. Les boutons et fermetures éclair doivent être complets et en état de fonctionner.

Tous les articles doivent être munis d'une étiquette cartonnée (pas de carton ondulé) attachée avec de la ficelle (les étiquettes collées ne sont pas acceptées). L'étiquette doit mesurer env. 5 cm x 5 cm et contenir les informations suivantes :

- Taille
- Prix (pas de centimes)

Les informations contenues sur l'étiquette doivent être écrites **en bleu ou noir UNIQUEMENT**

Afin de gagner du temps, vous pouvez remplir le formulaire officiel disponible sur le site internet frc.ch/jura et l'imprimer sur papier A4 (**15** articles maximum/personne présente) en y incluant:

- Nom, adresse, numéro de téléphone et adresse e-mail
- Liste de vos articles décrits avec : désignation, couleur, motifs, marque, taille, prix

Nous vous serions reconnaissants de nous présenter les articles dans l'ordre inscrit.

Articles acceptés

- pulls
- pantalons
- vestes
- chaussures
- vêtements de sport de saison

Articles non acceptés

- sous-vêtements
- maillots de bain
- accessoires (ceintures, foulards, sacs à main)
- vêtements en laine tricotés main
- bijoux
- robes de soirée et de mariées
- skis et chaussures de ski pour adultes
- costumes homme et femme
- lots de plusieurs vêtements

ATTENTION

Nous vous rendons attentifs au fait que nous nous réservons le droit de refuser les articles qui ne sont pas bien étiquetés et/ou qui ne remplissent pas les critères décrits dans les directives.

Lors du temps de vente le mercredi après-midi, les poussettes et pousse-pousse ne sont plus acceptés dans la salle.

Le vol durant la vente n'est pas assuré. Les articles volés ne seront pas payés.

Nous retenons 15 % du montant (minimum CHF 5.00) de la vente arrondi au franc supérieur pour couvrir nos frais. L'argent et les articles non retirés durant les heures de restitution resteront propriété de la FRC.

Nous vous recommandons de contrôler immédiatement vos articles et l'argent rendus à la restitution. Toute réclamation après la bourse aux habits ne sera pas prise en compte.

Merci pour votre compréhension et votre collaboration